

Communiqué de presse

25 Novembre 2021

COVID-19 : Campagne de dépistage à Allonnes

Les données épidémiologiques montrent une **circulation plus importante de la COVID-19 à Allonnes. Le taux d'incidence dans ce secteur est de 596/100 000habitants.** Dans ce contexte, l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire et la commune de Allonnes ont décidé d'agir au plus vite en lançant une campagne de dépistage sur ce secteur. L'objectif est de protéger les habitants en cassant rapidement les chaînes de contamination.

L'Agence régionale de santé des Pays de la Loire et la commune de Allonnes **invitent fortement les habitants à se faire dépister.**

Cette opération permet de **diagnostiquer et d'isoler les personnes qui seraient atteintes de la COVID-19** (ainsi que leurs contacts à risque) et qui, présentant peu ou pas de symptômes, l'ignorerait. Elle permet aussi de mieux identifier la circulation du virus. **Le dépistage est rapide, gratuit, avec et sans rendez-vous, sans ordonnance.**

A noter :

L'isolement des personnes testées positives à la Covid-19 est désormais de **10 jours** (contre 7 jours auparavant), qu'il s'agisse de cas de variant ou non.

Cette campagne **s'adresse à l'ensemble des habitants** de Allonnes et communes environnantes. Ce dépistage se fait par tests antigéniques ou tests salivaires pour les enfants. Les résultats sont connus en 15 à 20 minutes.

Les informations pratiques pour se faire dépister

- Mardi 30 Novembre 2021, de 13h à 17h30
Salle Boréale, au PAMA, 33 rue du Lavoir à Allonnes.
- Sans rendez-vous
- Pas besoin d'ordonnance pour s'y rendre
- Prévoir si possible sa carte d'identité et sa carte vitale

L'ARS a acté la tenue de cette campagne de dépistage. Elle missionne les équipes de médiateurs de l'association Protection civile du Maine et Loire. Ces dernières assureront :

- Le prélèvement, l'analyse et la communication du résultat des tests antigéniques pour la détection du SARS-Cov2
- La délivrance de messages de sensibilisation individuelle portant sur les mesures de prévention et de promotion des gestes barrières
- La collecte des informations relatives aux contacts infectés afin de réaliser le contact-tracing.
- Le prélèvement RT-PCR des cas positifs afin d'assurer l'identification d'un éventuel variant.

La commune de Allonnes s'occupe de sa mise en œuvre logistique : mise à disposition de la salle. Un travail est par ailleurs mené par la commune pour informer et inviter les habitants à se faire dépister (affichage, communication sur site internet et réseaux sociaux).

Avec l'évolution de l'épidémie COVID-19, une vigilance renforcée est nécessaire

Il est recommandé à la population de **respecter les gestes barrières** (port du masque en toute circonstance et particulièrement dans les locaux fermés, distanciation (2 mètres) et hygiène des mains afin d'éviter la contamination. Par ailleurs, les personnes éligibles au rappel vaccinal doivent prendre rendez-vous dans les meilleurs délais (6 mois après la seconde injection – date inscrite sur le PASS sanitaire) afin de se protéger contre les formes graves de la maladie et diminuer les chaînes de transmission.

Contact presse :

Service communication

06 78 26 56 94 / ars-pdl-communication@ars.sante.fr



@ars_pdl